

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CHAMPAGNAC EN PERIGORD**

Nombre de membres en exercice : 24
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de suffrages exprimés : 21
 Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil douze, le 05 avril, le conseil de la communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communauté de communes à Champagnac de Bélair, sous la présidence de monsieur Alain Peyrou.

Date de convocation : 23.03.12

Présents : Thomas François, Poucant Georges, Millaret Francis, Dubreuil Michel, Lacourarie Francis, Mariaud Jean-Claude, Gaudou Fernand, Sicard Jean-Pierre, Chateaufreyaud Jean-Pierre, Solignac Robert, Lagarde Jean-Jacques, Niquot Pierre, Peyrou Alain, Duverneuil Max, Claesen Etienne, Fagète Jean-Claude, Naboulet Bernard, Pouzergues Anne-Marie, Grolhier Jean-Pierre, Faget Christian, Boussarie Françoise.

Absents excusés : Capaczis Georges, Chanceau Raymond, Glangetas Catherine.

M Fagète a été nommé secrétaire.

Objet : Approbation de la révision de la carte communale de Condat sur Trincou.

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.124-1 et suivants et R.124-1 et suivants ;

- Vu la délibération du conseil communautaire n°39/2009 en date du 22/10/2009 engageant la procédure de révision des cartes communales ;

- Vu l'arrêté du Président de la Communauté de Communes en date du 4 août 2011 soumettant à enquête publique le projet de révision des cartes communales de Champagnac de Bélair, Condat sur Trincou, La Chapelle Faucher, La Gonterie Boulouneix , Quinsac et Villars ;

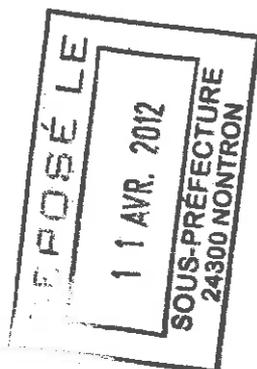
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 septembre 2011 au 21 octobre 2011 ;

- Vu l'avis des personnes publiques associées ;

- Vu l'avis de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) du 14 mars 2012 ;

Après avoir entendu l'exposé du Président ;

Considérant les modifications apportées au zonage suite à l'avis de la CDCEA et des personnes publiques associées ;



Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver la révision de la carte communale de Condat sur Trincou en y apportant les modifications préconisées par la CDCEA.
- La présente délibération sera soumise au Préfet afin qu'il approuve par arrêté la révision de la carte communale de Condat sur Trincou,
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes pendant un mois ainsi qu'à la mairie de Condat sur Trincou.
- Mention de cet affichage sera, en outre, insérée dans un journal diffusé dans le département, dès réception de l'arrêté de monsieur le Préfet approuvant la révision de la carte communale.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme
Le Président, Alain Peyrou



Certifié exécutoire
Reçu en sous préfecture le :
Publié ou notifié le :